

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Le lundi 29 septembre 2025 à 18h30 le conseil municipal, convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni à la salle Belvédère, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents (14) : Marie ANCELIN, Rémy BIZZOCCHI, Manoël BODET Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET-BALLESTO, Frédéric CAUL-FUTY, Pierre-Emmanuel CAVAREC, Chantal CHAPON, Marine EQUOY, Marc GUFFOND, Jérôme LAFRASSE, Marie-Josette MERUZ Rodolphe RENFER, Christian SCHEVENEMENT

Absents excusés (4) : Patrick ADAMI (pouvoir à R. RENFER), Emilie MICARD, Elisabeth GREVIN (pouvoir à N. BRUNET-BALLESTO), Roger ROCH.

Absent (1) : Marie-Cécile AGUILANIU.

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

DEL2025-55 Adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune de Mont-Saxonnex pour l'année 2024.

DEL2025-56 Attribution d'une subvention à l'association Cenise Bargy

Vu la délibération DEL2025-09 du 19 février 2025 approuvant le budget principal 2025,

Vu la délibération du 12 juin 2025 portant attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2025,

La commune de Mont-Saxonnex apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, à mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du village, la part des fonds propres dans le financement des activités, ...

Considérant que l'association Cenise Bargy a déposé un dossier complet de demande subvention le 10 septembre 2025, suite à la réalisation d'un événement en juillet et d'autres à venir,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à 15 voix pour et une abstention (M. BODET) de :

- **ATTRIBUER le montant de subvention de 750.00€ à l'association Cenise Bargy au titre de l'année 2025.**

DEL2025-57 Service de l'eau potable – Approbation du budget supplémentaire 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu la délibération DEL2025-05 du 19 février 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du service de l'eau potable,

Vu la délibération DEL2025-23 du 12 juin 2025 approuvant le compte Administratif 2024,

Considérant la nécessité d'intégrer l'affectation du résultat 2024 et de procéder à des réajustements,

Section d'exploitation

DEPENSES		Budget primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget 2025
O23	Virement à la section d'invest.	80 425,00	- 8 000,00	72 425,00
66111	Intérêts d'emprunts	8 000,00	8 000,00	16 000,00
6811	Amortissements	60 000,00		60 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00		1 000,00
626	Frais de télécommunications	75,00		75,00
TOTAL DEPENSES		149 500,00	-	149 500,00

RECETTES		Budget primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget 2025
002	Excédent antérieur reporté		-	-
777	Amortissements	20 000,00		20 000,00
7011	Eau	120 000,00		120 000,00
757	Redevances eau	9 500,00		9 500,00
TOTAL RECETTES		149 500,00	-	149 500,00

Section d'Investissement

DEPENSES	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget 2025
001 - Déficit d'investissement reporté		267 163,47	267 163,47
020 - Dépenses imprévues			
1391 - Amortissements	20 000,00		20 000,00
1641 - Remboursement d'emprunts	41 500,00	3 500,00	45 000,00
2031 - Etudes (provision)	60 352,83	7 000,00	67 352,83
2158 - Autres installations, matériels et outillages			
2315 - Autres installations, matériels et outillages	1 655 637,54	543 938,40	2 199 575,94
238 - Avances versées			
2158 / chap 041 avances récupérée	40 000,00	20 000,00	60 000,00
TOTAL DEPENSES	1 817 490,37	841 601,87	2 659 092,24

RECETTES	Budget primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget 2025
001 - Excédent d'investissement reporté			
021 - Virem. de la sect. de fonctionnement	80 425,00	8 000,00	72 425,00
1068 - Excédent de fonct. capitalisé		146 957,57	146 957,57
131 - Subventions	1 022 681,04	597 028,63	1 619 709,67
163 - Emprunt	614 384,33	85 615,67	700 000,00
28 - Amortissements	60 000,00		60 000,00
2158 / chap 041	40 000,00	20 000,00	60 000,00
TOTAL RECETTES	1 817 490,37	841 601,87	2 659 092,24

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le budget supplémentaire 2025 du service de l'eau tel que présenté.

DEL2025-58 Activités commerciales – Approbation du budget supplémentaire 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu la délibération DEL2025-07 du 19 février 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 des activités commerciales,

Vu la délibération DEL2025-26 du 12 juin 2025 approuvant le compte Administratif 2024,

Considérant la nécessité d'intégrer l'affectation du résultat 2024,

Section d'exploitation

Compte	Intitulé des comptes	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
7083	Loyers sous-location	6 700,00		6 700,00
7087	Rembours. de charges	600,00		600,00
Recettes réelles de fonctionnement		7 300,00		7 300,00
002	Excédent antérieur reporté		8 621,42	8 621,42
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 300,00	8 621,42	15 921,42
614	Charges locatives	6 680,00	8 621,42	15 301,42
63512	Taxe foncière	620,00		620,00
Dépenses réelles de fonctionnement		7 300,00	8 621,42	15 921,42
002	Déficit antérieur reporté	-		-
DEPENSES D'EXPLOITATION		7 300,00	8 621,42	15 921,42

Section d'investissement

Compte	Intitulé des comptes	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
275	Cautionnement versé	2 491,29	- 2 491,29	-
	Recettes réelles d'investissement	2 491,29		-
001	Excédent d'investissement reporté		2 491,29	2 491,29
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 491,29	-	2 491,29
2135	Divers	2 491,29	-	2 491,29
	Dépenses réelles d'investissement	2 491,29		2 491,29
001	Déficit d'investissement reporté			
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 491,29	-	2 491,29

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER le budget supplémentaire 2025 des activités commerciales tel que présenté.**

DEL2025-59 Budget principal – Approbation du budget supplémentaire 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-11, L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-1525 du 16 juillet 2005 portant création du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, modifié ;

Vu la délibération du 17 décembre 2024 de l'organe délibérant du syndicat approuvant l'annexe prévoyant les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du syndicat ;

Vu la délibération DEL2025-21 concordante de la commune du 17 avril 2025 approuvant le principe de la dissolution et ses conditions budgétaires et comptables

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2025 portant dissolution du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville

Vu la délibération DEL2025-09 du 19 février 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,

Vu la délibération DEL2025-29 du 12 juin 2025 approuvant le compte Administratif 2024,

Considérant la nécessité d'intégrer l'affectation du résultat 2024 du budget principal communal et de procéder à des réajustements,

Considérant la nécessité d'intégrer les résultats de clôture du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville,

Les résultats de clôture issus du compte administratif 2024 du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, sont les suivants :

- un excédent de la section d'investissement de 51 411 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 16 271,63 €.

L'affectation de ces résultats comptables est réalisée selon une répartition au prorata de la population telle qu'indiquée dans l'annexe à l'arrêté préfectoral du 25 juin 2025 :

- de la section de fonctionnement du syndicat dissous à hauteur de 105.23 €, par abondement du compte 110 « Report à nouveau » ;
- de la section d'investissement du syndicat dissous à hauteur de 397.17 €, par abondement du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Afin d'intégrer ces résultats, il convient de compléter les résultats du compte administratif du budget principal de la commune de la manière suivante :

- le résultat de fonctionnement reporté : Ligne budgétaire 002 : + 105.23€ ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : Ligne budgétaire 001 : + 397.17 €

Section d'exploitation

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
013	Atténuations de charges	10 000,00	2 000,00	12 000,00
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	177 930,00		177 930,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	144 357,17		144 357,17
731	Fiscalité locale	1 329 000,00		1 329 000,00
74	Dotations et participations	453 373,00		453 373,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00		70 000,00
	Total des recettes de gestion courante	2 184 660,17	2 000,00	2 186 660,17
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00		1 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 185 660,17	2 000,00	2 187 660,17
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00		15 000,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	15 000,00	0,00	15 000,00
002	Résultat reporté	0,00	811 627,32	811 627,32
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 200 660,17	813 627,32	3 014 287,49

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	601 565,00	25 405,92	626 970,92
<i>cpte 60621</i>	<i>Combustibles</i>	32 000,00	12 000,00	44 000,00
<i>cpte 615221</i>	<i>Entretien et réparation sur bâtiments publics</i>	10 500,00	13 405,92	23 905,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	644 830,00	12 000,00	656 830,00
014	Atténuations de produits	268 000,00	6 594,08	274 594,08
<i>Cpte 739211</i>	<i>Attribution de compensation</i>	95 000,00	3 718,31	98 718,31
<i>Cpte 739221</i>	<i>FPIC</i>	50 000,00	2 875,77	52 875,77
65	Autres charges de gestion courante	190 431,17		190 431,17
	Total des dépenses de gestion courante	1 704 826,17	44 000,00	1 748 826,17
66	Charges financières	53 000,00		53 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	860,00		860,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 759 686,17	44 000,00	1 803 686,17
023	Virement à la section d'investissement	400 974,00	769 627,32	1 170 601,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00		40 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	440 974,00	769 627,32	1 210 601,32
002	Résultat reporté	0,00		0,00
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 200 660,17	813 627,32	3 014 287,49

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	1 116 952,90	52 364,00	1 169 316,90
16	Emprunts et dettes assimilées	1 706 525,86	-759 388,46	947 137,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	2 873 478,76	-707 024,46	2 166 454,30
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf le 1068)	55 932,26		55 932,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	339 335,42	339 335,42
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Total des recettes financières	55 932,26	339 335,42	395 267,68
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 929 411,02	-367 689,04	2 561 721,98
021	Virement de la section de fonctionnement	400 974,00	769 627,32	1 170 601,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00		40 000,00
041	Opérations patrimoniales	450 000,00		450 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	890 974,00	769 627,32	1 660 601,32
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00	397,17	397,17
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 820 385,02	402 335,45	4 222 720,47

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles	29 972,00	60 000,00	89 972,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	435 760,00		435 760,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 569 335,81		2 569 335,81
Total des dépenses d'équipement		3 035 067,81	60 000,00	3 095 067,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 317,21	3 000,00	83 317,21
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00		185 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	55 000,00		55 000,00
Total des dépenses financières		320 317,21	3 000,00	323 317,21
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 355 385,02	63 000,00	3 418 385,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00		15 000,00
041	Opérations patrimoniales	450 000,00		450 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		465 000,00	0,00	465 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	339 335,45	339 335,45
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		3 820 385,02	402 335,45	4 222 720,47

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le budget supplémentaire 2025 de la commune tel que présenté.

DEL2025-60 Modification des critères de désignation des représentants du Conseil municipal des enfants.

Vu la délibération DEL2024-60 du 25 septembre 2024 instaurant la mise en place d'un conseil municipal des enfants,

Considérant la demande de l'équipe enseignante de travailler sur les droits civiques dès la classe de CE1,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

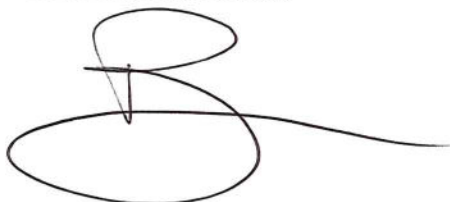
- **PRECISER** que les enfants seront élus par leurs camarades de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Rémy BIZZOCCHI

Secrétaire de séance




Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex